

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux janvier à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige) sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du quatorze janvier deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LABUSSIÈRE Maryvonne, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur HALIPRÉ Jean ; Messieurs PIREZ Robin et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves. Monsieur CENDRE Philippe est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 15 décembre 2020 approuvé à l'unanimité.

### **I. Vente de la parcelle cadastrée B 361**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle cadastrée B 361, située au Hameau de Musiville, a fait l'objet d'un bornage réalisé par Monsieur Nicolas NANCHEN – Géomètre expert auprès du Cabinet Jean-Marc CABON. Une partie de cette parcelle, située en bordure de rivière, cadastrée B 931, d'une superficie de 7a 92ca, sera vendue à la Société de Pêche « Les Pêcheurs Hesdinois » au prix de 950,40 €. Les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Société de Pêche. La partie restante est en location (parcelle cadastrée B 932 d'une superficie de 97a 66ca). Un bail de location est signé depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021 entre la commune d'Huby-Saint-Leu et Madame Aurélie FOURMANOIR-GENEAU DE LAMARLIÈRE.

### **II. Contribution de l'Etat pour l'achat de masques par les collectivités locales**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 19 janvier 2021 un courrier émanant de la Sous-Préfecture concernant la Contribution de l'Etat pour l'achat de masques par les collectivités locales. Cette contribution, au profit de la commune d'Huby-Saint-Leu, s'élève à 400 € pour une dépense d'un montant de 1.084,54 € T.T.C.

### **III. Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnel (D.S.I.L.)**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 9 janvier 2021 un arrêté attributif de subvention émanant de La Préfecture du Pas-de-Calais concernant la Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle (D.S.I.L.). Une subvention d'un montant de 13.400 € est accordée à la commune d'Huby-Saint-Leu dans le cadre de l'opération « Restauration du clocher de l'Église Saint-Leu d'Huby-Saint-Leu ».

### **IV. Subvention FARDA pour la réfection de la rue de l'Église**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 17 décembre 2020 un courrier émanant du Département du Pas-de-Calais pour l'octroi d'une subvention départementale au titre du « FARDA – Aide à la voirie » pour le dossier : réfection de la rue de l'Église. Cette aide s'élève à 23.306 € soit 40% du montant H.T. des travaux éligibles 58.266,40 € (69.919,68 € T.T.C.). Monsieur le Maire indique également que le montant du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) s'élève à 11.470 €. Le coût réel de cette opération serait de 35.143,68 € soit 50,26% du montant T.T.C. Monsieur Louis Philippe VARLET, Adjoint aux Travaux, interpelle Monsieur le Maire et lui indique que cette opération d'investissement n'était pas prévue au programme de ce mandat, renouvelé en mars dernier. Les membres du Conseil municipal demandent à Monsieur le Maire de programmer une réunion avec les Commissions des Finances, des Travaux, et de l'Appel d'Offres pour statuer sur ce dossier. Monsieur le Maire donne son accord pour l'organisation d'une réunion.

### **V. Vente de deux maisons appartenant à S.I.A. HABITAT**

La Société S.I.A. HABITAT a envoyé un courrier en mairie le 17 décembre dernier concernant la vente de deux immeubles sur la commune d'Huby-Saint-Leu : le 2, rue du Calvaire et le 33, Avenue du Général de Gaulle. Ces deux habitations sont mises en vente au prix de 68.502 € pour le 2, Rue du Calvaire et 61.156 € pour le 33, Avenue du Général de Gaulle. En ce qui concerne le 2, rue du Calvaire, logement actuellement vacant (Parcelle AC 15 d'environ 153m<sup>2</sup>), S.I.A. HABITAT nous propose de l'acquérir au prix de : 4.476 € (hors frais). S.I.A. HABITAT nous demande en amont notre accord de principe sur ce projet. Monsieur le Maire indique que cette habitation a fait l'objet d'un permis de démolir en 2015 et qu'il a été refusé par les Bâtiments de France. Monsieur le Maire propose de consulter le service Urbanisme de 7 Vallées Comm pour étudier ce dossier.

### **VI. Assurance statutaire pour le personnel communal**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un remboursement sur traitement d'un montant de 1.703,65 € concernant l'arrêt de travail de Monsieur Dominique NEDONCHEL.

## **VII. Fonds de Compensation sur la Taxe à Valeur Ajoutée au titre de 2020**

Le montant du Fonds de Compensation sur la Taxe à Valeur Ajoutée au titre de l'année 2020 (sur exercice 2019) s'élève à 10.283,80 €.

## **VIII. Réalisation du Schéma communal de défense contre l'incendie**

Le Département du Pas-de-Calais a envoyé aux mairies le programme d'aide départementale en faveur des territoires ruraux dans le cadre du FARDA pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Afin de ne pas ralentir les projets et chantiers, le Président du Département a souhaité qu'en 2021 il y ait à nouveau deux programmations du FARDA, dont la première interviendra au mois de juin. A cet effet, Monsieur le Maire évoque la réalisation du Schéma communal de défense contre l'incendie dont le taux maximum d'intervention pour chaque dispositif est de 40% du montant H.T. des dépenses. Une étude sera menée conjointement avec la Syndicat des eaux de la Région d'Hesdin, le C.I.S (Centre d'Incendie et de Secours d'Hesdin) et la plateforme INGENIERIE 62 du Département du Pas-de-Calais pour la réalisation de ce Schéma.

## **IX. Travaux divers**

☞ Un devis a été demandé à l'entreprise Guy VANDENHOVE de Cavron-Saint-Martin pour le curage du fossé côté MGEN et la mise en place de 25 tonnes de cailloux Marquise 0/31,5 sur le Chemin des Jardiniers au Petit-Saint-Leu. Le devis s'élève à 2.100 € T.T.C.

## **X. Affaires diverses**

☞ **Travaux de l'Eglise** : Afin de pouvoir déposer les Appels d'offres concernant le dossier des travaux du clocher de l'église Saint-Leu, la commune a opté pour la plateforme de mise en ligne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

☞ **Association « Avec Hélène dans l'Hesdinois, Tous ensemble, tous pareil »** : Une demande de subvention, cosignée par Sylvie ROYER et Robert THERRY, présidente et trésorier de l'Association, a été reçue en mairie le 11 janvier 2021. Les responsables de l'Association demandent également le listing des personnes en situation de handicap de la commune d'Huby-Saint-Leu afin de les inviter à un goûter et de leur offrir un bon moment, un cadeau, mais aussi de les mettre à l'honneur.

☞ **Boîtes de chocolats** : Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs messages de remerciements suite à la distribution des boîtes des chocolats : En autres, Monsieur Claude CLÉMENT de la Résidence Jean Moulin, les résidents de l'EHPAD Gabrielle Hielle – MGEN et de la Résidence Jean Moulin.

☞ **Parcours du Cœur** : Cette manifestation sera organisée le dimanche 25 avril 2021 si les conditions le permettent.

☞ **Dominique NEDONCHEL** : l'agent est en arrêt de travail depuis le 26 octobre 2020 et ce jusqu'au 02 février 2021.

☞ **Sandy BECLIN** : Madame Sandy BECLIN effectuera une formation d'intégration les 11 et 12 février 2021 et les 17, 18 et 19 février 2021 à Lillers dans le cadre de sa titularisation.

☞ **Mutualisation au sein de 7 Vallées Comm** : Un questionnaire sur les nouvelles actions à mettre en place a été envoyé aux communes adhérentes à 7 Vallées Comm. Plusieurs actions sont envisagées : Groupement de commandes pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de caméras de vidéo protection ; Groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs ; Groupement de commandes pour l'achat d'armoires anti feu ; Groupement de commandes pour les contrôles obligatoires (extincteurs, installation électrique, amiante) ; Création d'une police rurale intercommunale.

☞ **Internet** : Le site internet est en ligne à l'adresse "<https://huby-saint-leu.fr>" depuis mi-janvier 2021. Le référencement est en cours et s'affinera au fur et à mesure de la fréquentation. Les moteurs de recherche "BING, QWANT, LILO, DUCKDUCKGO" référencent déjà notre site en première page.

5 boîtes aux lettres avec l'extension @huby-saint-leu.fr ont été créées, une boîte pour la mairie, une boîte par adjoint, une boîte pour l'administration du site. Les boîtes de l'adjoint aux travaux et la boîte d'administration sont déjà entrées en service. Un compte de type "rédacteur" a été créé permettant l'ajout, modification, publication de contenus sur le site.

☞ **Réunion de Conseil municipal en visioconférence** : compte-tenu de la situation actuelle, et afin de ne pas pénaliser les membres du Conseil municipal, il a été demandé d'organiser les réunions de Conseil en visioconférence. Les membres du Conseil approuvent cette demande à l'unanimité.

☞ **Les élections Départementales et Régionales** auront lieu en juin 2021 à la salle des fêtes.

☞ **Une enquête publique** sera organisée du 18 février au 5 mars 2021 concernant des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Canche au niveau de la MGEN.

☞ **La population légale** s'élève à 896 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon l'INSEE.

21h15 - La séance est levée.

**Le Maire,**  
**Serge ROUSSEL**